



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 02 février 2026 à 20 h 30 à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska au 130, Route de l'Église.

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no. 2
Catherine Gagnon, conseiller siège no. 3
Claude Ouellet, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Sont absents :

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 30 par madame Nancy St-Pierre.

Madame Nancy Boudreault, adjointe administrative assiste à la séance.

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

01-02-2026

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal et période de questions
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026
 - 3.2 Première période de questions
 - 3.3 Autorisation de prêt sans frais du Café de l'église et de la grande salle de l'église à l'OPP de l'école St-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska
4. Correspondance
 - 4.1 Comité des Usagers du Kamouraska
 - 4.2 Table régionale des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent - 2e Rendez-vous des élu-es municipaux du Bas-Saint-Laurent
 - 4.3 Communiqué de presse MRC de Kamouraska - Louise Chamberland nommée préfète-suppléante
 - 4.4 Le Kamouraska donne le coup d'envoi pour la 28e édition du Défi OSEntreprendre
 - 4.5 Offre de service – semaine de relâche mars 2026 AFBL
 - 4.6 CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup – Mise à jour protocole d'entente municipal
 - 4.7 Appels de projets culturels à la MRC de Kamouraska
 - 4.8 Prix du patrimoine Bas-Saint-Laurent (concours)
 - 4.9 Programme d'optimisation de partenariats et d'initiatives régionales (POPIR) – Tourisme Bas-St-Laurent
 - 4.10 Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT 2025-2027) – Tourisme Bas-St-Laurent
 - 4.11 Invitation – Journée Portes ouvertes municipalités Premier Tech Eau et Environnement

- 4.12 Séance de sensibilisation donnée par le commissaire de l'UPAC à l'intention des gestionnaires municipaux du Bas-Saint-Laurent
- 5. Administration
 - 5.1 Dépôt des déclarations de situation financière et de conflits d'intérêts (DGE-1038)
 - 5.2 Politique relative aux jetons de présence, aux frais de déplacement et aux per diem (Version 2)
 - 5.3 Formation obligatoire élus municipaux
 - 5.4 Contrat de location de salles – Tarifications révisées
 - 5.5 Points du maire
 - 5.6 Points du D.G.
 - e) Signataires pour les effets bancaires de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska
 - i) Nomination du conseiller responsable de la sécurité civile
- 6. Déneigement / Nil
- 7. Sécurité publique et civile
 - 7.1 Vols de panneaux de signalisation
 - 7.2 Rencontre SQ / MRC / maires
 - 7.3 Demande d'intervention du Ministère des Transports du Québec – Intersection de la route de l'Église, de la Station et du 4e rang
- 8. Hygiène du milieu/NIL
- 9. Aqueduc – Égout – Matières résiduelles
 - 9.1 Abrogation et remplacement de la résolution NO 10-01-2026 – Projet régional de collecte des plastiques d'enrubannage agricoles
 - 9.2 Rencontre régie du 21 janvier 2026
 - 9.3 Lancement de la collecte des plastiques agricoles - RIGMRK
 - 9.4 Autorisation de paiement et refacturation – Conteneurs pour la collecte des plastiques agricoles
- 10. Urbanisme
 - 10.1 Projet immobilier - Maison Canada
 - 10.2 Règlement numéro 303-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 293-2025 et ses amendements / Adoption du second projet de règlement numéro 303-2026 visant à modifier le règlement de zonage numéro 293-2025 afin de modifier les zones 13M et 15RZI en lien avec la permutation d'une aire de réserve
 - 10.3 Projet de règlement numéro 304-2026 – Avis de motion et adoption par résolution d'un projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 10.4 PEP-Programme d'entente en patrimoine-Réduction des sommes disponibles – Scénarios possibles
- 11. Voirie
 - 11.1 Identification véhicule municipal
 - 11.2 Avis de motion-Règlement d'emprunt 305-2026_Réfection du 5e Rang
- 12. Comptes à payer (janvier 2026)
- 13. Commandites, dons, adhésions et renouvellement
 - 13.1 Résolution - Contribution financière à la Télévision Communautaire du Kamouraska (TVCK)
 - 13.2 Commandite saison 2025-2026 – Association de Hockey mineur du Kamouraska
- 14. Divers
 - 14.1 Génératrice
 - 14.2 Maintien d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska
 - 14.3 Plan de développement 2026-2030
 - 14.4 Projection de film 2025
 - 14.5 Projet Loïc Gérardin – Fête Nationale 23 juin 2026
 - 14.6 Projection de film 2026
 - 14.7 Résolution no xx-02-2026 – Maintien du tarif réduit de Postes Canada pour le prêt entre bibliothèques – Projet de loi C-15
- 15. Deuxième période de question
- 16. Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE Manon Guérette

APPUYÉ DE Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

02-02-2026

3.1 ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la **séance ordinaire du 12 janvier** a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

SUR PROPOSITION DE Catherine Gagnon

APPUYÉ DE Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

3.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres de l'OPP de l'école de St-Joseph demandent l'utilisation, sans frais, de la salle communautaire et du café du 130, rue de l'Église un samedi matin afin d'organiser une activité de financement au profit des activités scolaires 2025-2026. Ils ouvriront le Café à la place des bénévoles habituels. La demande est faite par Mme Émilie Bigonnese.

03-02-2026

3.3 Autorisation de prêt sans frais du Café de l'église et de la grande salle de l'église à l'OPP de l'école St-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska

ATTENDU QUE l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école St-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite tenir une activité de financement consistant à l'ouverture du Café de l'église un samedi matin de 9 h à 12 h, en remplacement des bénévoles du Comité du Café, ainsi qu'à l'organisation d'activités durant cet avant-midi;

ATTENDU QUE cette activité vise à soutenir financièrement les projets et activités de l'école St-Louis au bénéfice des élèves;

ATTENDU QUE la Municipalité est favorable à l'implication communautaire et au soutien des initiatives locales en lien avec les jeunes et le milieu scolaire;

ATTENDU QUE l'OPP a formulé une demande afin d'utiliser, sans frais, le Café de l'église ainsi que la grande salle de l'église pour la tenue de cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Bélanger

APPUYÉ PAR : Claude Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le prêt, sans frais, du Café de l'église ainsi que de la grande salle de l'église à l'OPP de l'école St-Louis de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour la tenue de leur activité de financement, soit l'ouverture du Café un samedi matin de 9 h à 12 h et l'organisation d'activités durant cet avant-midi;

QUE l'OPP s'engage à respecter les règles d'utilisation des lieux, à en assurer la propreté après l'événement et à voir à la sécurité des participants;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- l'OPP de l'école St-Louis de St-Joseph-de-Kamouraska;
- à la direction d'école ainsi qu'au Conseil d'établissement des écoles Hudon-Ferland, St-Louis de Saint-Joseph et de Sainte-Hélène;
- au Comité de développement.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Comité des Usagers du Kamouraska

Invitation à déléguer un élu aux comités de résidents

Le Comité des Usagers du Kamouraska (CISSS Bas-St-Laurent), dont la mission est de défendre les droits des personnes hébergées et de contribuer à l'amélioration continue des services dans ses établissements, invite la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska à désigner un élu pour représenter la communauté au Centre d'hébergement Villa Maria ou au Centre d'hébergement de Saint-Pacôme.

La présence d'un élu permettrait de représenter la voix citoyenne au sein des milieux de vie, de favoriser la transparence et la communication entre les instances locales et nos résidents, de contribuer à des projets concrets qui améliorent la qualité de vie des personnes hébergées.

Le Conseil remercie le Comité des Usagers du Kamouraska pour l'invitation à siéger, mais informe qu'aucun élu municipal n'y siégera pour l'année en cours.

4.2 Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent - 2e Rendez-vous des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent

<https://www.crdbsl.org/table-regionale-des-elues-municipaux.html>

La Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent invite les élu·es municipaux à son 2^e Rendez-vous des élu·es municipaux, qui aura lieu le vendredi 24 avril 2026, de 9 h à 15 h 30, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup, suivi d'un cocktail.

L'événement vise à favoriser l'échange et la concertation entre préfets, mairesses, maires et conseillers autour de la thématique : agir collectivement pour un avenir durable des services aux populations.

Chaque municipalité et MRC pourra inscrire jusqu'à trois élu·es, et une invitation détaillée avec programme et formulaire d'inscription sera envoyée par courriel la semaine du 19 janvier.

Mme Nancy St-Pierre, mairesse, y participera.

4.3 Communiqué de presse MRC de Kamouraska - Louise Chamberland nommée préfète-suppléante

Communiqué de presse de la MRC de Kamouraska nous informant que Mme Nancy Dubé, préfète élue de la MRC de Kamouraska a nommé Mme Louise Chamberland, mairesse de St-Pacôme, à titre de préfète suppléante.

4.4 Le Kamouraska donne le coup d'envoi pour la 28e édition du Défi OSEntreprendre

La MRC de Kamouraska et la SADC du Kamouraska annoncent le lancement de la 28e édition du Défi OSEntreprendre pour le territoire, invitant les candidats à soumettre leur candidature avant le 11 mars 2026, 16 h. Ce mouvement québécois met en lumière l'audace et la créativité des entrepreneurs, qu'ils soient en création d'entreprise ou reconnus pour un parcours inspirant, et se conclura par une remise de prix locale le 31 mars.

<https://www.osentreprendre.quebec/>

4.5 Offre de service – semaine de relâche mars 2026 AFBL

L'AFBL invite les municipalités à s'inscrire afin d'inclure un atelier éducatif dans leur programmation de la semaine de relâche.

Trois activités sont proposées pour les familles et le grand public : *Le papetier* (initiation à la fabrication de papier recyclé et à la consommation responsable), *Art et nature* (activités créatives et découvertes forestières) et *le Rallye forestier d'hiver* (parcours extérieur de questions sur la flore et la faune).

Les ateliers ont une durée d'environ deux heures et sont offerts en formule arrivée libre. Les coûts sont de 260,91 \$ + taxes pour les municipalités membres et de 304,41 \$ + taxes pour les non-membres, incluant l'animation, le matériel et les déplacements gratuits dans le Bas-Saint-Laurent.

4.6 CSS Kamouraska-Rivière-du-Loup – Mise à jour protocole d'entente municipal

Résumé pour information aux conseillers :

Le Centre de services scolaire informe les municipalités du lancement d'un processus de révision et de mise à jour des protocoles d'entente municipaux. Cette démarche vise à s'assurer que les ententes demeurent actuelles et adaptées aux besoins des milieux, et s'inscrit dans le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Les municipalités ayant des besoins ou enjeux particuliers seront priorisées, et celles-ci sont invitées à communiquer toute situation ou opportunité à considérer afin de consolider les partenariats au bénéfice des jeunes et de la collectivité.

4.7 Appels de projets culturels à la MRC de Kamouraska

Résumé pour information aux conseillers :

La MRC de Kamouraska annonce le retour de deux programmes de financement en culture dans le cadre de l'Entente de développement culturel. Le premier vise les projets innovants en développement culturel et en animation du milieu, avec une enveloppe totale de 30 000 \$ et un maximum de 5 000 \$ par projet; la date limite pour déposer une demande est le 28 février 2026. Le second programme concerne le loisir culturel municipal et prévoit une aide financière de 1 000 \$ par municipalité, conditionnelle à l'adoption d'une résolution et à une contribution municipale équivalente à 20 %. Ces programmes ont pour objectif de soutenir la créativité, la participation citoyenne et le dynamisme culturel sur le territoire.

<https://mrckamouraska.com/services/developpement-du-territoire/developpement-culturel/>

4.8 Prix du patrimoine Bas-Saint-Laurent (concours)

Résumé pour information aux conseillers :

Culture Bas-Saint-Laurent lance deux appels de candidatures pour des prix qui seront remis en 2026, soit le prix Andrée-et-Richard-Lévesque de la Société historique de Rivière-du-Loup et les Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent. Pour l'édition 2026, le Prix du patrimoine met à l'honneur le patrimoine immobilier et mobilier et vise à reconnaître les initiatives de sauvegarde, de restauration, de conservation et de mise en valeur du patrimoine. La date limite pour déposer une candidature est fixée au 9 mars 2026.

<https://www.culturebsl.ca/>

Le projet de l'église sera soumis

4.9 Programme d'optimisation de partenariats et d'initiatives régionales (POPIR) – Tourisme Bas-St-Laurent

En continue. Projets en lien avec la consolidation, l'implantation, l'expansion ou la modernisation d'un attrait, d'un équipement, d'une activité, d'un sentier ou de services touristiques.

<https://atrbsl.ca/popir/>

4.10 Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT 2025-2027) – Tourisme Bas-St-Laurent

Échéance 17 avril 2026

<https://atrbsl.ca/eprtnt-2025-2027/>

Plusieurs projets pourraient être soumis.

4.11 Invitation – Journée Portes ouvertes municipalités Premier Tech Eau et Environnement

Premier Tech Eau et Environnement invite les municipalités à sa journée portes ouvertes, **gratuite**, le **18 ou 19 mars 2024** à Rivière-du-Loup (HIFA, 120 rue des Technologies).

Objectifs : découvrir leurs technologies septiques, services municipaux et échanger avec leurs experts.

Inscription obligatoire : <https://bziup56uawe.typeform.com/to/QVYb1l8z>

Robin Lapointe, inspecteur municipale, y participera.

4.12 Séance de sensibilisation donnée par le commissaire de l'UPAC à l'intention des gestionnaires municipaux du Bas-Saint-Laurent

Invitation – Séance de sensibilisation à la corruption et à la fraude

Le commissaire à la lutte contre la corruption, **M. Vincent Richer**, invite les **élus et directeurs municipaux** à une séance de sensibilisation sur les enjeux de corruption et de fraude en milieu municipal.

Date : 23 février 2026 à 15 h (durée : 1 h)

Lieu : Hôtel Universel, Rivière-du-Loup

Confirmation requise d'ici le 18 février à 12 h.

Mme Nancy St-Pierre, mairesse, et Catherine Gagnon, conseillère, y participeront.

5- ADMINISTRATION

5.1 Dépôt des déclarations de situation financière et de conflits d'intérêts (DGE-1038)

M. René Dufour, Directeur général et greffier-trésorier, a procédé au dépôt des déclarations de situation financière et de conflits d'intérêts (formulaire DGE-1038) de tous les membres du conseil municipal, conformément aux dispositions légales applicables.

Les formulaires ont été déposés pour les membres suivants :

- Mme Nancy St-Pierre, mairesse
- M. Michel Bélanger, conseiller siège no 1
- M. Pierre-Yves L'Hérault, conseiller siège no 2
- Mme Catherine Gagnon, conseillère siège no 3
- M. Claude Ouellet, conseiller siège no 4
- Mme Manon Guérette, conseillère siège no 5
- M. Renaud Ouellet, conseiller siège no 6

Il est rappelé que ces documents sont déposés et conservés au greffe de la municipalité et sont disponibles pour consultation selon la réglementation en vigueur.

5.2 Politique relative aux jetons de présence, aux frais de déplacement et aux per diem (Version 2)

Les conseillers ont proposé des modifications finales à la politique lors de la séance de travail du 12 janvier. Une nouvelle version sera déposée lors de la séance ordinaire du 2 mars pour adoption.

5.3 Formation obligatoire élus municipaux

À la suite de la vérification de ce qui était possible et disponible auprès de la FQM, voici ce qui a été retenu pour la formation des élus(es) de St-Joseph-de-Kamouraska :

- Éthique et déontologie : mardi 17 février, 17 h 30 à 21 h 00 (souper style boîte à lunch)
- Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu : samedi 18 avril de 9 h 00 à 16 h00 (diner compris)

Ces deux formations sont en classe virtuelle avec formateur. Elles pourront être suivies en équipe du Conseil municipal au bureau municipal pour favoriser les échanges entre les élus(es) de St-Joseph-de-Kamouraska.

04-02-2026

5.4 Contrat de location de salles – Tarifications révisées

Le contrat, déposé sur le nuage, a été modifié pour augmenter les tarifs ou ajouter des clauses:

- La grande salle, en y ajoutant les frais d'entretien de la toilette au coût de 20\$
- Ajout d'un frais pour le projecteur/écran
- Ajout d'un frais pour la cueillette de victuailles (plateau de fruits etc.) pour un client corporatif
- Ajout d'un frais pour les chevalets
- Ajout d'une clause de dépôt-bris et la latitude d'imposer des frais additionnels en cas de dommage
- Ajout d'une clause d'escompte pour les périodes hors saison
- Ajout d'une clause d'escompte de fidélité

SUR PROPOSITION DE Manon Guérette

APPUYÉ PAR Renaud Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les membres du conseil municipal acceptent la nouvelle tarification pour la location des salles municipales et ce tel que présenté dans le contrat de location de salle annexé à la présente résolution.

QUE cette nouvelle tarification de location des salles municipales entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution.

5.5 Points du maire

Nancy St-Pierre - Présentation des rencontres auxquelles elle a assisté à la suite de la rencontre publique du 12 janvier 2026 :

- 21 janvier :
 - Rencontre avec la SQ (résumé point 7.2)
 - Rencontre avec la Régie (résumé point 9.2)

- 22 janvier : Appel avec un journaliste au sujet du SDG en milieu communautaire
- 28 janvier :
 - Rencontre TEAMS Projet Éolien Wetsok
 - PM de travail avec l'équipe municipal, préparation séance du conseil du 02-02-2026
- 02 février :
 - Séance extraordinaire avec la RIGMRK pour les conteneurs qui seront à commander par la municipalité (plastique agricole)
 - 8 producteurs dont 6 veulent un conteneur et les 2 autres ferme avec un conteneur déjà en place.
 - Séance ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Kamouraska
 - Consultation publique
- 04 février : Entrevue avec Benoit Murray au sujet du service de garde en milieu communautaire.
- Merci à M. Michel Bélanger, conseiller municipal, d'avoir assister à la soirée d'information pour le CLSC de Pohénégamook le 14 janvier.
- Merci à Claude Ouellet, conseiller municipal, pour le travail pour les plastiques agricoles.

5.6 Points du D.G.

- a) Vérificateur – suivi/changement de comptable
Visite en février / Dossier à suivre, nous devons probablement aller en soumission publique pour le changement de comptable.
- b) Dossier CPTAQ pour le terrain de BMX
Dossier en cours, la municipalité à de nouveau accès à son compte en ligne.
- c) Rencontre à prévoir avec le comité RH
À planifier en mars
- d) Bouchard Service-Conseil
 - Prévoit début travaux le 15 juin jusqu'au 30 juillet pour pluvial et pavage du 30 juillet au 24 septembre. Trottoirs seront du côté de l'école.
Résumé de la rencontre sur le nuage dans la séance du conseil.
Demandes-questionnement des conseillers par rapport à ce point qui ont été soumis à M. Dufour. À suivre.

05-02-2026

- e) Signataires pour les effets bancaires de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

CONSIDÉRANT les élections générales du 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un des signataires n'est plus membres du conseil, il est obligatoire de faire une résolution pour désigner les signataires des effets bancaires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Ouellet

APPUYÉ PAR : Michel Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska renouvelle l'autorisation Mme Nancy St-Pierre, mairesse et désigne M. Renaud Ouellet, conseiller et maire suppléant comme substitut signataires des effets bancaires à compter du 02 février 2026.

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska renouvelle l'autorisation pour M. René Dufour, directeur générale, greffier-trésorier et désigne Mme Nancy Boudreault, adjointe administrative, comme substitut, signataires des effets bancaires à compter du 02 février 2026.

QU'il est obligatoire qu'au moins un employé et un élu signent chaque effet bancaire. Cette résolution annule et remplace toutes les autres résolutions antérieures.

f) 121 000 \$ manquant pour le projet de l'église – dernières étapes (signatures) ont été faites mercredi dernier.

g) Dépôt du 223 988 \$ du MTQ pour la voirie dans le compte de la municipalité à la mi-janvier.

h) Comptes de taxe 2026 : ajout des postes pour la cueillette des plastiques agricoles et l'achat/remboursement des conteneurs sera fait au courant du mois de février.

06-02-2026

i) Nomination du conseiller responsable de la sécurité civile

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska doit assurer une planification adéquate en matière de sécurité civile, conformément aux orientations gouvernementales et aux exigences de la Loi sur la sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité doit se doter d'un comité de sécurité civile responsable, entre autres, de la planification, de la mise à jour et de l'application des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE le conseiller **Claude Ouellet** est le membre du conseil désigné comme responsable des dossiers de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Gagnon,

APPUYÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme officiellement le conseiller **Claude Ouellet** à titre de représentant municipal au **comité de la sécurité civile**;

QUE le conseiller Claude Ouellet soit autorisé à siéger à ce comité, à participer aux rencontres et aux travaux, et à exercer toutes responsabilités liées à ce rôle;

QUE la présente résolution entre en vigueur dès son adoption.

6. DÉNEIGEMENT / NIL

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

7.1 Vols de panneaux de signalisation

La Municipalité a informé la Sûreté du Québec de plusieurs vols récents de panneaux de signalisation sur le territoire et a demandé une surveillance accrue. La SQ a accusé réception de la demande et a indiqué qu'un retour d'appel sera effectué au cours de la semaine du 2 février afin de discuter de la situation.

Un message à la population a été diffusé sur le Facebook de la municipalité ainsi que sur le groupe Gens de St-Joseph

7.2 Rencontre SQ / MRC / maires

Résumé pour information aux conseillers – Rencontre des maires du 21 janvier 2026 (MRC de Kamouraska, Saint-Pascal)

Une rencontre des maires s'est tenue le 21 janvier 2026 à la MRC de Kamouraska, à Saint-Pascal, en présence de représentants des contrôleurs routiers, de la Sûreté du Québec et de la MRC.

Contrôleurs routiers (SAAQ)

Les contrôleurs routiers ont présenté leur offre de services sur le territoire, comptant de 10 à 12 agentes et agents. Le service n'est pas offert 24 h/24, mais les contrôleurs peuvent être joints sur appel par la Sûreté du Québec. Leur mandat inclut le contrôle des charges, la vérification mécanique, la surveillance des taxis et autobus, ainsi que le transport du bois dans l'ouest du territoire.

Il est possible d'inviter les contrôleurs à rencontrer le conseil municipal au besoin. Les coordonnées de M. René Ouellet, contrôleur routier, ont été transmises, ainsi que la ligne téléphonique de signalement.

Il a été mentionné que des jugements récents et des exigences de formation entraînent actuellement des délais, notamment en raison d'un manque de formateurs.

Sûreté du Québec (SQ)

Les représentants de la SQ ont rappelé leur rôle et l'importance du lien entre les municipalités et les policiers. Les municipalités doivent transmettre l'information pertinente aux autres maires et présenter le rapport annuel de la SQ au conseil municipal.

Un processus de communication a été recommandé : contacter d'abord la policière marraine, puis le sergent responsable, et ensuite le gestionnaire, au besoin. Il est déconseillé de procéder par résolution directement au ministère.

La facturation des services policiers a été expliquée : les coûts sont calculés selon les services rendus, avec une partie basée sur la richesse foncière et l'autre assumée par le gouvernement du Québec. Les besoins exceptionnels en effectifs ne sont pas facturés aux municipalités.

Priorités locales et prévention

Les priorités locales identifiées pour la municipalité sont la vitesse dans le village, la circulation du transport lourd, la fraude envers les aînés et les stupéfiants. Des rencontres de proximité avec la policière marraine et des activités de sensibilisation auprès des aînés sont prévues ou à organiser. Il est possible de demander des textes de sensibilisation à la SQ pour informer les citoyens sur la cohabitation sécuritaire avec les véhicules lourds et la machinerie agricole. Les cadets effectueront également des visites de sensibilisation dans les fermes pour la saison 2026.

Règlementation municipale

Il a été souligné que l'harmonisation des règlements municipaux facilite l'application de la loi par les policiers. Un point important concerne la chasse au coyote en périmètre urbain : il est recommandé d'adopter un

règlement exigeant que les armes soient transportées dans un étui; la SQ peut accompagner la municipalité dans la rédaction de ce règlement.

07-02-2026

7.3 Demande d'intervention du Ministère des Transports du Québec – Intersection de la route de l'Église, de la Station et du 4e rang

ATTENDU QUE l'intersection des routes de l'Église, de la Station et du 4e rang à Saint-Joseph-de-Kamouraska est reconnue comme dangereuse et a posé des problèmes de sécurité depuis plusieurs années, tant en été qu'en hiver, particulièrement pour les automobilistes provenant de la route de la Station en direction du 4e rang ;

ATTENDU QUE les citoyens de la municipalité demandent l'intervention du nouveau conseil municipal pour améliorer la sécurité de cette intersection, incluant l'installation de **trois panneaux d'arrêt** afin de réduire les risques d'accident ;

ATTENDU QUE des mesures d'entretien hivernal supplémentaires, telles que l'épandage accru d'abrasif et la réduction des bancs de neige, contribueraient à améliorer la visibilité et la sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, il est **résolu à l'unanimité** que le Conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska :

1. **Demande au Ministère des Transports du Québec** de mettre dans ses dossiers prioritaires l'amélioration de la sécurité et de la visibilité à l'intersection de la route de l'Église, de la Station et du 4e rang ;
2. Invite le MTQ à étudier d'autres mesures possibles, telles que l'amélioration de la courbe ou de la signalisation, afin de prévenir tout accident grave ou mortel.

8. HYGIÈNE DU MILIEU/Nil

9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES

08-02-2026

9.1 Abrogation et remplacement de la résolution NO 10-01-2026 – Projet régional de collecte des plastiques d'enrubannage agricoles

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a adopté, le **12 janvier 2026**, la résolution numéro **10-01-2026** concernant le projet régional de collecte des plastiques d'enrubannage agricoles mis en œuvre par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance d'informations complémentaires et a poursuivi ses échanges avec les partenaires concernés;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance environnementale et régionale de la mise en place d'un service structuré de collecte des plastiques d'enrubannage agricoles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Ouellet

APPUYÉ PAR : Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT :

1. **D'ABROGER** la résolution numéro **10-01-2026** adoptée le 12 janvier 2026;
2. **DE SE POSITIONNER EN FAVEUR** du projet régional de collecte des plastiques d'enrubannage agricoles;
3. **QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska collabore avec la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska et les partenaires concernés pour la mise en œuvre du projet;
4. **QUE** la mairesse et le directeur général soient autorisés à poser toute action nécessaire et à transmettre la présente résolution aux instances concernées.

9.2 Rencontre régie du 21 janvier 2026

Résumé pour information aux conseillers – Rencontre régie du 21 janvier 2026 – Note de réunion de Mme Nancy St-Pierre :

Lors de la rencontre à la régie de St-Pascal, les points suivants ont été abordés :

- **Finances 2025** : Surplus budgétaire de 246 550 \$, en attente de la vérification et de l'amortissement de Mallette. Montant remboursé de 2024 sera versé à la municipalité.
- **Camions** : L'amortissement sera fixé à 7 ans, correspondant à la durée de vie et au prêt, au lieu de 20 ans selon les normes fiscales.
- **Gestion des déchets** : Moins de tonnage enfoui en 2025. Sensibilisation des citoyens prévue pour bien trier dans le bac brun (ne pas y mettre branches, feuilles ou gros appareils comme un frigo). Journée portes ouvertes prévue pour les citoyens, élus et employés.
- **Plastiques agricoles** : 122 producteurs inscrits au programme sur 214 fermes éligibles. Les conteneurs seront livrés à la ferme, et la facturation se fera selon le nombre réel de participants. Les cueillettes se feront en 3 circuits au lieu de 4 pour respecter le budget. Une séance extraordinaire pourrait être nécessaire pour certaines décisions.
- **Prochaines étapes** : Information aux municipalités avant le 31 janvier pour la facturation des producteurs. Une semaine supplémentaire accordée aux producteurs pour s'inscrire. La Régie souhaite maintenir les mêmes règlements pour l'année prochaine, accompagnée par COECO. Journée PGMR et visite de la SEMER prévue le 21 mai.

9.3 Lancement de la collecte des plastiques agricoles - RIGMRK

Collecte des plastiques agricoles – Régie intermunicipale du Kamouraska

- **Décision** : Lors de l'assemblée du 21 janvier 2026, le conseil d'administration a résolu à l'unanimité de lancer la collecte des plastiques agricoles à la ferme.
- **Inscriptions** : 125 producteurs inscrits à ce jour.

Fonctionnement du service :

- Seuls les plastiques blancs d'enrubannage dans des sacs AgriRécup sont acceptés dans les conteneurs de collecte.
- Autres plastiques agricoles : à déposer aux points AgriRécup de Saint-Philippe-de-Néri et Saint-Alexandre-de-Kamouraska.
- Collecte mensuelle par la Régie le vendredi, transport vers Société VIA (Rivière-du-Loup) qui recevra la matière entre 13 h et 16 h, puis envoyé par AgriRécup vers des recycleurs.

- Les conteneurs non conformes ne seront pas vidés. À partir du **1er mars 2026**, les opérateurs (SSAD ou Régie) ne videront pas les conteneurs ou bacs contenant des plastiques agricoles.

Conteneurs :

- 114 conteneurs commandés (métal, fournisseur JM Chantal, livraison fin février/début mars).
- Identification par autocollants AgriRécup apposés par la Régie.

Coûts – taxation :

- Le coût du **service de collecte** (admissible au crédit agricole MAPAQ) est de 600 \$ par année pour 12 collectes. Comme le service commence en mars 2026 (10 collectes), le montant pour 2026 qui sera chargé aux municipalités est de 500 \$ par producteur.
- Le coût du conteneur (admissible au crédit agricole MAPAQ) doit être taxé comme une **mise en place du service**. Coût des conteneurs : varie de 1 301 \$ à 2 441 \$ selon le format.
- Chaque municipalité recevra une facture directe du fournisseur pour l'achat des conteneurs.

Prochaines étapes :

- Transmission des tableaux des producteurs et conteneurs par municipalité.
- Diffusion d'un communiqué de presse par l'UPA (partagé sur la page Facebook de la municipalité et déposé sur le nuage).

09-02-2026

9.4 Autorisation de paiement et refacturation – Conteneurs pour la collecte des plastiques agricoles

Un enjeu administratif a été identifié concernant l'achat des conteneurs pour la collecte des plastiques agricoles. En raison du fort intérêt des producteurs, la commande atteint 107 conteneurs pour un coût total d'environ 225 000 \$, ce qui dépasse le seuil d'achat autorisé sans appel d'offres pour la Régie. Afin d'éviter de retarder le lancement du projet prévu en mars, il est proposé que les conteneurs soient facturés directement aux municipalités par le fournisseur. Cette option permettrait de respecter les règles d'acquisition tout en maintenant l'échéancier du projet. La municipalité devra procéder à la commande des conteneurs. M. Masson nous fera parvenir l'information.

Saint-Joseph : 10 485\$ + tx. (6 conteneurs - 8 inscriptions)

ATTENDU QUE les entreprises agricoles de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska se doivent de participer au programme de collecte des plastiques agricoles mis en place par La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska ;

ATTENDU QUE l'acquisition de conteneurs est nécessaire afin d'assurer la mise en œuvre de ce service sur le territoire ;

ATTENDU QUE les conteneurs sont facturés directement aux municipalités par le fournisseur ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Ouellet

APPUYÉ PAR : Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT :

D'autoriser M. René Dufour, directeur général, à payer les frais relatifs à l'acquisition de six (6) conteneurs dans le cadre du programme de collecte

des plastiques agricoles, pour un montant de **10 485 \$ plus les taxes applicables**, pour la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

QUE la Municipalité acquitte la facture du fournisseur et refacture subséquemment les coûts applicables aux fermes ayant fait l'acquisition des conteneurs, sans frais additionnels pour la Municipalité, selon les modalités établies.

10. URBANISME

10.1 Projet immobilier - Maison Canada

Mme Nancy St-Pierre a fait une première rencontre de travail avec Mme Nancy Fortin de la MRC pour le projet de développement du projet domicilier le 22 janvier. Une deuxième rencontre de travail aura lieu avec l'équipe municipal le 25 février. M. Renaud Ouellet a manifesté son intérêt d'y participer.

Le programme Maisons Canada vise à accélérer la construction de logements abordables en soutenant des projets prêts à démarrer, innovants (ex. construction modulaire) et portés par des partenariats solides. Il finance divers types de projets : constructions neuves, densification, logements étudiants, personnes âgées, transition, logements abordables en régions isolées et coopératives.

Pour être admissible, le logement doit être abordable, soit ne pas dépasser 30 % du revenu du ménage. *Mme Nancy St-Pierre informe le conseil que le projet domicilier ne serait pas admissible à ce programme mais qu'il en existe d'autres.*

10-02-2026

10.2 Règlement numéro 303-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 293-2025 et ses amendements

Adoption du second projet de règlement numéro 303-2026 visant à modifier le règlement de zonage numéro 293-2025 afin de modifier les zones 13M et 15RZI en lien avec la permutation d'une aire de réserve

ATTENDU QUE la municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 février dernier sur le premier projet de règlement numéro 303-2026;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Claude Ouellet,

appuyé par Catherine Gagnon

et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent

Que soit adopté le second projet de règlement numéro 303-2026, conformément aux dispositions de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1).

11-02-2026

10.3 Projet de règlement numéro 304-2026 – Avis de motion et adoption par résolution d'un projet de règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

Le projet de règlement est déposé sur le nuage pour consultation.

Un avis de motion est donné par **Renaud Ouellet** à l'effet que lors de la présente séance du conseil, le premier projet de règlement numéro 304-2026 visant l'occupation et l'entretien des bâtiments sur son territoire.

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur son territoire selon l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1);

ATTENDU QUE pour adopter un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Pierre-Yves L'Hérault,

appuyé par Michel Bélanger

et résolu unanimement

1) d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 304-2026 conformément à l'article 124 de la Loi;

2) de fixer au 02 mars 2026, 20 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

10.4 PEP-Programme d'entente en patrimoine – Réduction des sommes disponibles

Le MCC a accordé une somme inférieure à la demande de 795 000 \$. La somme accordée est de 302 700 \$ ce qui équivaut à 38.1% du montant original.

La MRC communiquera avec nous afin de revoir les avenues qui seront empruntées par la municipalité pour les années 2026-2028. Lorsque toute l'information sera disponible concernant les trois scénarios, le Conseil devra faire part de sa décision et la concrétiser par une résolution (séance du 2 mars 2026)

11. VOIRIE

11.1 Identification véhicule municipal

Les collants d'identification des véhicules municipaux ont été récupérés chez BASE132.

M. Robin Lapointe, inspecteur municipal, a procédé à la pose des autocollants.

12-02-2026

11.2 Avis de motion-Règlement d'emprunt No 305-2026-Réfection du 5^e Rang

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Renaud Ouellet conseiller, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 305-2026 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux de réfection du 5^e Rang, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale 2026-2027, volet Redressement – Sécurisation ET relié au dossier JXH77972.

13-02-2026

12 – COMPTES À PAYER (pour le mois de janvier 2026)

SUR PROPOSITION DE Manon Guérette

APPUYÉ PAR Pierre-Yves L'Hérault

Les comptes à payer s'élèvent à : **118 893.66 \$**

Les comptes incompressibles s'élèvent à : **3 864.65 \$**

Le montant de la marge de crédit s'élève à : **0 \$**

13. COMMANDITES. ADHÉSION ET RENOUELEMENT

13.1 Résolution - Contribution financière à la Télévision Communautaire du Kamouraska (TVCK)

Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande de TVCK.

Résumé courriel du 15 janvier 2026 :

Le 10 décembre, un suivi a été fait auprès de M. Dufour concernant une situation urgente à la TVCK. Il a été proposé que la municipalité participe financièrement, à titre indicatif pour un montant de 1 000 \$, en échange de la remise d'images de drone gratuites d'une valeur d'environ 4 800 \$. L'auteur précise que chaque municipalité a ses propres réalités financières et se dit ouvert à discuter d'un montant différent. Il demeure disponible pour répondre à toute question.

Résumé courriel du 10 décembre 2025 :

La TVCK fait face à une situation urgente : trois ordinateurs essentiels à leurs productions télévisuelles sont hors service ou en fin de vie. Pour garantir la continuité de leurs activités, ils ont dû investir 17 000 \$ dans l'achat de nouveaux équipements. Afin de couvrir cette dépense, la TVCK sollicite une contribution financière des municipalités de la MRC du Kamouraska, suggérant un montant idéal de 1 000 \$ par municipalité.

En contrepartie, la TVCK propose de fournir des images aériennes professionnelles de la municipalité, d'une valeur estimée à 4 800 \$, pour des besoins de communication ou de promotion. Ces images ont été capturées dans le cadre de l'émission "VUE DU CIEL".

La TVCK insiste sur l'importance de leur mission, qui consiste à informer, divertir et valoriser la région depuis 1975, et se dit disponible pour toute discussion ou information supplémentaire.

14-02-2026

13.2 Commandite saison 2025-2026 – Association de Hockey mineur du Kamouraska

Le conseil a pris connaissance des demandes de commandites de l'Association de Hockey mineur du Kamouraska pour la saison 2025-2026. Les événements visés comprennent le tournoi PasslaPoc (12 au 15 février 2026), les championnats régionaux M13 (26 au 29 mars 2026) et le gala méritas de

fin de saison. L'association sollicite l'appui des entreprises régionales pour soutenir l'organisation, l'achat d'équipements et le développement du hockey local. Des partenariats financiers sont proposés à partir de 500 \$ (Partenaire Événementiel) ou moins (Partenaire affilié), offrant diverses formes de visibilité et de remerciements. Le conseil prend note de l'importance de ces contributions pour le succès des activités et le soutien aux jeunes sportifs.

ATTENDU QUE l'Association de Hockey mineur du Kamouraska organise chaque année des événements pour les jeunes sportifs, incluant le tournoi PasslaPoc, les championnats régionaux M13 et le gala méritas;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a toujours soutenu financièrement et moralement les initiatives favorisant le développement du hockey chez les jeunes de la région, notamment pour les saisons 2021, 2022, 2023 et 2024;

ATTENDU QUE la saison 2025-2026 requiert le soutien de partenaires financiers afin de contribuer à l'organisation des activités, à l'achat d'équipements et au développement du hockey local;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Bélanger

APPUYÉ PAR : Manon Guérette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENT :

QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme son soutien à l'Association de Hockey mineur du Kamouraska pour la saison 2025-2026;

QUE la Municipalité s'engage à devenir **Partenaire affilié**, pour un montant de **75 \$**;

QUE M. René Dufour, Directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette collaboration;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

14. DIVERS

14.1 Génératrice

Suivi du dossier.

Soumission reçue de Génératrice Beaumont Inc.

Église et bureau municipal

Possibilité de génératrice à énergie solaire (Spécialité électrique).

Dossier à suivre avec M. Robin Lapointe et le conseiller responsable à la sécurité civile.

14.2 Maintien d'un service de garde en communauté à Saint-Joseph-de-Kamouraska

Un suivi a été effectué concernant le dossier du service de garde. Le processus progresse bien pour la requérante et le service de garde pourra éventuellement reprendre ses activités. La Municipalité a réitéré sa pleine collaboration dans la réalisation de ce projet.

14.3 Plan de développement 2026-2030

Reddition finale du plan de développement – 500 \$ à recevoir de la MRC.

14.4 Projection de film 2025

Reddition complétée – Somme de 1 000 \$ à recevoir de la MRC.

15-02-2026

14.5 Projet Loïc Gerardin – Fête Nationale 23 juin 2026

2 750 \$ - Nous avons accepté son offre de service de son groupe « La Fausse » : demande financière sera faite à Fête Nationale + demande de commandite Desjardins ou MRC

Résolution – Acceptation de la proposition du groupe « la fausse » pour le 23 juin 2026 et autorisation de demandes d'aide financière

CONSIDÉRANT la proposition reçue du groupe « La Fausse » concernant une prestation musicale le 23 juin 2026 à Saint-Joseph-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT que le groupe est formé de Jean-Philippe Reny (banjo et oud), François Gerardin (violon), Loïc Gerardin (basse) et Nicolas Gerardin (cornemuses et vielle à roue) et qu'il propose un spectacle authentique dans une ambiance unique, libre et envoûtante, invitant le public à un voyage dans la créativité des compositeurs et compositrices trad de la France d'aujourd'hui;

CONSIDÉRANT que le groupe fournira son propre technicien de son pour le spectacle;

CONSIDÉRANT que deux musiciens devront se déplacer respectivement de Québec et de Montréal et que le budget proposé de 2 750 \$ inclut le salaire du technicien de son;

CONSIDÉRANT que le groupe demande qu'un repas soit offert ainsi que trois consommations par musicien;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite solliciter des partenaires financiers afin de soutenir la réalisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Renaud Ouellet

APPUYÉ PAR : Pierre-Yves L'Hérault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS :

1. D'accepter la proposition du groupe « La Fausse » pour une prestation musicale le 23 juin 2026;
2. D'autoriser le paiement d'un montant de 2 750 \$ pour le spectacle, incluant les frais du technicien de son;
3. D'autoriser l'offre d'un repas et de trois consommations par musicien dans le cadre de l'événement;
4. D'autoriser la direction générale à déposer une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois (Fête nationale);
5. D'autoriser la direction générale à solliciter des demandes de commandite auprès de Desjardins et de la MRC de Kamouraska;
6. D'autoriser la direction générale à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

14.6 Projection de film 2026

20 février 2026 sur le répertoire des villes disparues

16-02-2026

14.7 Maintien du tarif réduit de Postes Canada pour le prêt entre bibliothèques – Projet de loi C-15

Sujet : Fin du tarif réduit de Postes Canada et impact sur le prêt entre bibliothèques

- Le service de **prêt entre bibliothèques (PEB)** est essentiel pour les bibliothèques publiques, surtout dans les petites communautés rurales.
- Ce service bénéficie actuellement d'un **tarif postal réduit** accordé par Postes Canada.
- Le **projet de loi C-15** prévoit de retirer cette tarification réduite, ce qui pourrait entraîner **une réduction importante, voire l'arrêt complet du PEB**, surtout pour les petites bibliothèques.
- L'**impact financier estimé** pour le Réseau BIBLIO Québec serait d'environ **2,5 M \$ par année**, difficilement absorbable sans diminuer les services aux usagers.
- Les bibliothèques rurales jouent un rôle clé dans la **littératie et l'accès à la culture**, et l'abrogation de ce tarif réduit représenterait un **risque pour l'équité territoriale et la vitalité culturelle** des régions.
- **Appel à action** : le Réseau BIBLIO Québec encourage à communiquer avec le ministre fédéral Joël Lightbound pour demander le maintien du tarif réduit pour les envois de livres de bibliothèque.

<https://cyberimpact.page/dc2zevh6/rbq-landing>

ATTENDU QUE le service de prêt entre bibliothèques (PEB) est un service essentiel offert par les bibliothèques publiques, notamment pour les communautés rurales;

ATTENDU QUE ce service bénéficie actuellement d'un tarif postal réduit accordé par Postes Canada;

ATTENDU QUE le projet de loi C-15 prévoit de retirer cette tarification réduite, ce qui pourrait compromettre le fonctionnement des bibliothèques rurales et l'accès à la culture pour la population;

ATTENDU QUE le Réseau BIBLIO Québec estime que l'abrogation de cette tarification réduite entraînerait des coûts supplémentaires de plusieurs millions de dollars et limiterait les services offerts aux usagers;

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal de **St-Joseph-de-Kamouraska** appuie à **l'unanimité** le maintien du tarif réduit pour l'envoi de livres de bibliothèque, et encourage le gouvernement fédéral à retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions permettant ce tarif réduit;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le conseil municipal mandate **M. René Dufour, directeur général**, pour transmettre une copie de la présente résolution au ministre fédéral responsable de Postes Canada, **M. Joël Lightbound**, afin de faire connaître la position de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ce 02 février 2026.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent lors de la deuxième période de question

16-02-2026

16. Clôture de la séance

Heure : **22 h 14**

SUR PROPOSITION DE Claude Ouellet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

Nancy St-Pierre
Mairesse

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier